

## Compte rendu du Comité syndical du 25 mars 2019

**OBJET : Relevé des décisions**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle du conseil en mairie de La Chapelle-Heulin, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Janick RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN	M. Patrick BALEYDIER M. René BARON Mme Christelle BRAUD M. Maurice BOUHIER M. Paul CORBET Mme Nicole LACOSTE M. Stéphane MABIT M. Jérôme MARCHAIS Mme Laurence MENARD M. Pierre-André PERROUIN M. Jean-Marie POUPELIN M. Alain SABOURIN M. Jean TEURNIER
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIWINSKI	M. Alain VEY

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Gérard ESNAULT	M. Pierre BERTIN
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN donne pouvoir à Mme SORIN M. Benoît COUTEAU donne pouvoir à M. GUILLOT	
Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Assistaient également à la réunion :

Mme Daphnée POUZERATE, responsable administrative et financière et Mme Anne-Françoise TROLARD, assistante administrative

**Date de convocation :** 19 mars 2019

**Nombre de membres :** 48 en exercice (39 titulaires et 9 suppléants) : 29 présents  
31 votants (dont 2 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 27 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 31 votants

Secrétaire de séance : M. Jean TEURNIER

## 1. Compte de gestion et compte administratif 2018 du pôle SCoT-Pays

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Mme UDOVICIC, trésorière à Clisson.
- d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal pôle SCoT-Pays,
- de conserver en section de fonctionnement la totalité du résultat d'exploitation soit 181 728.81 euros.

## 2. Compte de gestion et compte administratif 2018 du pôle Culture-Patrimoine

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe pôle Culture-Patrimoine établi par Mme UDOVICIC, trésorière à Clisson.
- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe pôle Culture Patrimoine,
- d'affecter à la section d'investissement 19 893.51 € à provenir du résultat d'exploitation
- de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat d'exploitation soit 45 866.73 euros.

## 3. Autorisation de programme : acquisition du matériel pour le chantier des collections

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical approuvent l'ouverture de l'autorisation de programme et de crédits de paiements suivants et décident d'inscrire ces sommes aux budgets 2019 et 2020 du pôle Culture-Patrimoine.

Programme	Montant initial de l'autorisation de paiement	Montant des crédits de paiement	
		2019	2020
Ameublement du bâtiment des réserves	66 000.00 €	34 235.60 €	31 764.40 €

Il est précisé que les dépenses sont couvertes par une subvention du Conseil Départemental sollicitée à hauteur de 10 000 € et l'autofinancement.

## 4. Budget primitif 2019 du pôle SCoT-Pays

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel,
- d'approuver la participation des collectivités membres, à 121 956,66 € pour le pôle SCoT et 189 308,36 € pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes. Elle est ainsi répartie :

Pôle SCoT :

- ✓ Clisson Sèvre et Maine Agglo = 65 541.49 €
- ✓ Communauté de communes Sèvre et Loire = 56 415.17 €

Pôle Pays :

- ✓ Clisson Sèvre et Maine Agglo = 101 737.39 €
- ✓ Communauté de communes Sèvre et Loire = 87 570.97 €

- d'approuver le budget primitif 2019 du pôle SCoT-Pays
- d'autoriser le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 672 753 € pour « la démarche de promotion du tourisme ». Cette participation est ainsi répartie :
  - ✓ Clisson Sèvre et Maine Agglo = 386 093.00 €
  - ✓ Communauté de communes Sèvre et Loire = 286 660.00 €
- de reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à hauteur de 672 753 €,
- de reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes la taxe de séjour collectée.

## **5. Budget primitif 2019 du pôle Culture-Patrimoine**

---

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 369 897,30 € pour le pôle Culture Patrimoine. Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	150 352.20 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	129 416.40 €
- Commune de Vertou	65 572.20 €
- Commune de Basse-goulaine	24 556.50 €

- d'approuver le budget primitif 2019 du pôle culture Patrimoine.

## **6. Indemnités du receveur**

---

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident d'attribuer à Mme Maryse UDOVICIC, trésorière de Clisson et comptable du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, le bénéfice de l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

## **7. SYDELA : convention pour la réalisation de la note d'opportunité photovoltaïque**

---

Considérant que le SYDELA peut, à la demande de ses adhérents qui ne lui ont pas transféré la compétence mentionnée à l'article 2-2-6, leur mettre à disposition les moyens d'action dont il est doté, dans le domaine relatif à l'aménagement et l'exploitation de toutes installations de production d'énergie dans les conditions mentionnées à l'article L. 2224-32 du CGCT,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Collectivité une convention d'accompagnement pour la solarisation du patrimoine public,

A l'unanimité des membres votants, les membres du comité syndical décident :

- de valider les conditions techniques et financières nécessaires à la réalisation d'études d'opportunité solaire sur le patrimoine bâti de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'accompagnement pour la solarisation du patrimoine public dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne réalisation de cette prestation.

## **8. Clisson Sèvre Maine Agglo : mission « développement durable »**

---

La convention, en cours de finalisation sera présentée lors d'un prochain comité.

## **9. Tarifs Pah – activités Pah avec animations sportives**

---

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident de créer un tarif de 10€ par personne, tarif réduit 8€ pour les actions avec animation sportive réalisées avec un partenaire extérieur au service Patrimoine.

## **10. Avis sur le PLUi de l'ancienne CC du canton de Rocheservière**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT Pays émettent un avis favorable sur le projet de PLUi de l'ancienne Communauté de communes du canton de Rocheservière.

### **11. Avis sur le projet de PLU de Beaupréau-en-Mauges**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT Pays émettent un avis favorable sur le projet de PLU de Beaupréau-en-Mauges.

### **12. Avis sur la révision du PLU de La Planche**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT Pays émettent un avis favorable sur le projet de PLU de La Planche.

### **13. Désignation d'un représentant à l'AURAN**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle SCoT Pays décident de désigner François Guillot, président, comme deuxième représentant pour participer à l'Assemblée Générale de l'AURAN.

Fait à Clisson, le 27 mars 2019

**Le Président,**



François GUILLOT